SECTEUR SANTÉ
Université Grenoble Alpes

Charte d'utilisation des supports pédagogiques et ressources numériques délivrés par l'UFR de Médecine et l'UFR de Pharmacie de l'Université Grenoble Alpes (UGA) dans le cadre du Parcours Accès Spécifique Santé (PASS)

Adoptée par le conseil d'administration du 13 juin 2006.

Préambule :

La fourniture de service lié aux technologies de l'information et de la communication s'inscrit dans la mission de service public de l'Education Nationale. Elle répond à un ***objectif pédagogique et éducatif****.*

Il est convenu ce qui suit :

1. DOMAINE D'APPLICATION

1.1. L'utilisateur

On appelle « utilisateur » tout étudiant(e) inscrit(e) en PASS de l'UFR de Médecine et de Pharmacie de l'Université Grenoble Alpes (UGA) ainsi que toute personne autorisée par l'UFR de Médecine et l'UFR de Pharmacie.

1.2. Le service proposé

L'UFR de Médecine et l'UFR de Pharmacie de l'UGA, s'engagent à fournir aux étudiants inscrits en PASS tous les supports pédagogiques qu'elles jugent nécessaires pour la préparation au concours du PASS.
Elles s'engagent également à suivre et assurer la bonne distribution des supports numériques aux étudiants, en respectant le calendrier établi par la scolarité.

2. CONDITIONS D'ACCES AU SERVICE

Pour bénéficier de l'accès au service, l'utilisateur doit au préalable accepter les termes de la présente charte.
Cet accès peut être soumis à une identification préalable de l'utilisateur. Les supports numériques délivrés sont nominatifs.
L'accès est strictement personnel et confidentiel. Chaque utilisateur est responsable de sa conservation, ainsi que sa diffusion.

3. ENGAGEMENTS DE L'UTILISATEUR

En vertu du code de la propriété intellectuelle, et notamment des articles L111-1 (droit à la qualité d'auteur), L121-1 et L122-1 (prérogatives morales et patrimoniales du droit d'auteur), L335-3 (délit de contrefaçon), l'utilisateur s'interdit :

- Toute utilisation du service proposé autre que pour un objectif pédagogique inscrit dans une logique liée au suivi du cursus universitaire du PASS.
- Toute reproduction à des fins lucratives des supports numériques fournis
- Toute tentative de suppression de protection contre la reproduction
- La revente des supports pédagogiques
- La diffusion au public et la mise à disposition à autrui par un procédé quelconque, notamment par voie de transmission numérique (Internet, CD-ROM, DVD-ROM, Podcast «Baladodiffusion», Smartphone…)
- Le prêt à d'autres étudiants, même si ces derniers sont inscrits également dans le cursus du PASS
- Toute modification des contenus des supports numériques
- L'utilisateur s'engage à rendre les supports numériques à l'UFR de Médecine et à l'UFR de Pharmacie de l'UGA en cas d'annulation d'inscription

4. SANCTIONS

Toute atteinte à ces règles, sauf accord express de l'UGA, sera considérée comme une atteinte au droit d'auteur, et donc passible de poursuites pénales, sans préjudice des sanctions disciplinaires internes à l'établissement.

5. PERTE / VOL / ALTERATION DU SUPPORT

En cas de perte, d'altération du support, de vol, veuillez en avertir la personne responsable de la scolarité de l'UFR de Médecine et de l'UFR de Pharmacie.

Nom : …….. Prénom : …….

N° Etudiant : …/…/…/…/…/…/…/…/… Date de Naissance : ……/……/……

Adresse électronique : ……@.....

Mention à porter à la main : "Je soussigné(e) (Prénom, Nom) atteste avoir lu la présente charte et m'engage à la respecter"

……

……

Fait à Signature :

Le : ……/……/……

Université Grenoble Alpes (UGA) - UFR de médecine & UFR de Pharmacie - Tous droits réservés